



Composé et imprimé par
SNUipp du Finistère
113 rte de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER
02 98 53 76 77
02 98 53 72 34
Fax: 02 98 55 55 14
<http://29.snuipp.fr>
e-mail : snu29@snuipp.fr
directeur: Guy Barré
CPPAP 1009 S 05385

SNUipp infos

29

Enseignement Laïque du Finistère

N°4
24/ 09/ 09

Sommaire:

p 1 : droits des personnels p 2 : visites et bilans médicaux; inspections à Morlaix 2 ; titulaires de secteur, titulaires départementaux : frais de déplacement p 3 : RASED frais de déplacement p 4 : Quel avenir pour les maîtres formateurs; maternelle : l'action continue

Droits des personnels:

Ne pas se laisser intimider

Au cours des RIS, à Brest, Morlaix ou Quimper, nous avons eu l'occasion d'aborder les droits (et devoirs) des personnels.

Le service des enseignants s'inscrit dans le cadre de l'organisation de la semaine scolaire (décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 modifié)

Soit **24 heures hebdomadaires + 3 heures hebdomadaires en moyenne annuelle** soit 108 heures annuelles.

60 heures pour de l'aide personnalisée ou à **du travail en groupes restreints**, notamment en maternelle, auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation proportionné correspondant.

Dans le cas où ces 60 heures ne peuvent être intégralement mobilisées pour de l'AP ou du travail en groupes restreints, elles sont consacrées au renforcement de la formation professionnelle continue des enseignants hors de la présence des élèves.

24 heures pour les conseils (cycles, maîtres), **relations** avec les parents, **suivi** des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés.

18 heures d'animations et formations pédagogiques

6 heures de Conseil d'école

Tant que nous restons dans le cadre des textes en vigueur, on ne peut nous reprocher de ne pas faire notre travail. Le texte nous offre des possibilités dont nous devons nous saisir, pour offrir aux enfants un enseignement de qualité dans le respect du droit des personnels.

Par ailleurs, l'IA29 s'entête dans son refus de payer les primes d'évaluation à certains collègues, de déduire les heures d'information syndicale des animations pédagogiques.

Nous ne lâcherons pas prise et finirons par rétablir nos collègues dans leurs droits.

Visites et bilans médicaux

Attention danger!

Nous avons pris connaissance de la nouvelle organisation des bilans de santé pour les élèves de maternelle.

Nous dénonçons **la destruction du service public de santé scolaire** qui se traduit sur le terrain par:

- Dans le cadre de la PMI : la stigmatisation de certains enfants, "repérés" par les enseignants, dont les parents seront "invités pour un bilan médical [...] dans le cadre de l'école, dans le cadre des CDAS, y compris le mercredi ou pendant les vacances."
- Dans le cadre de la médecine scolaire: les bilans médicaux ciblés et le dossier à remplir par les enseignants de GS en vue d'un tri opéré par les médecins et infirmier(e)s scolaires.
- Le transfert de charges qui fait peser sur les budgets des écoles et sur le temps des directeurs d'école maternelle l'édition des questionnaires de santé aux parents, ainsi que le courrier de "promotion de la santé en faveur des élèves" (sic!)

C'est donc la fin du droit au dépistage médical pour tous.

Nous avons rencontré le SNICS, syndicat des infirmier(e)s scolaires FSU.

Nous vous demandons

- **de signaler tous les enfants en se contentant de remplir la partie "état civil".**
- **de ne remplir aucun questionnaire, ceux-ci étant placés dans un dossier consultable. Or les écrits engagent la personne qui les signe...
Parlez-en dans vos conseils d'école!**

Inspections à Morlaix 2

De nombreux collègues ont été inspectés l'an passé et n'ont toujours pas reçu leur rapport d'inspection. Il s'avère que si quelques rapports arrivent encore, ce ne sera pas le cas pour tout le monde. Nous avons interrogé l'Inspectrice d'Académie sur ce dysfonctionnement: elle nous a annoncé que l'IEN concerné, parti entre temps en Loire Atlantique, avait reçu l'injonction de remettre tous les rapports. Pour les T2 dont c'était la première inspection, l'IEN a proposé une note qui servira pour la CAPD promotion, mais qui devra être validée ensuite par le rapport d'inspection.

Pour les autres collègues, la note est momentanément réactualisée.

Pour ceux qui n'auraient pas de rapport, l'IA envisage de nouvelles inspections, entre la Toussaint et Noël.

Nous nous sommes adressés à l'IA de nombreuses fois sur ce thème. Nous avons alerté le SNU national pour définir une stratégie; nous écrivons directement à l'IEN concerné.

Nous comprenons bien la colère des collègues qui ne veulent pas être réinspectés à la suite d'une faute de l'administration et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour résoudre ce problème.

Remboursement des frais de déplacement

Cette année de nouveaux types de postes ont été mis en place par l'administration, mais on ne peut pas dire une fois de plus que les transformations vont dans le bon sens pour les personnels.

Les titulaires de secteur sont des collègues qui ont été nommés à titre définitif sur des postes fractionnés.

Les titulaires départementaux sont rattachés à une école et sont appelés à faire des remplacements, longs, si possible sur leur secteur. En fonction des besoins de l'administration, ils pourraient recevoir une nouvelle affectation au 1^{er} janvier. (Dans l'intérêt de l'administration et non pas des enseignants!)

Ces 2 dernières catégories de personnels seront remboursées de leurs frais de déplacement, quand ils quittent leur école de rattachement au tarif SNCF (ce qui, ne leur permettra certainement pas de passer Noël aux Antilles!)

Le tarif des remboursements SNCF sera disponible sur le site <http://29.snuipp.fr>.

Le SNUipp interviendra pour que tous les personnels appelés à se déplacer dans le cadre de leur travail soient indemnisés à la hauteur des frais engagés.

CAPD Promotions

La CAPD n'aura plus lieu le 20 octobre comme nous l'avions annoncé, mais le **mardi 17 novembre**.

RASED

Va-t-il falloir ressortir les rollers et les vélos ?

Circulaire n° 2009-008 du 17-7-2009 :« **Lorsque les personnels sont appelés à se déplacer, les frais occasionnés sont prévus lors de l'implantation des emplois.** »

La nouvelle circulaire n'apporte pas de modification sur ce sujet et pourtant, les rentrées scolaires se suivent et se ressemblent... Une fois encore les personnels des RASED appelés à se déplacer s'inquiètent très fortement:

Quels remboursements des frais engagés pour remplir leurs missions auprès des élèves en difficulté dans les écoles du Finistère?

Une information qui devait transiter par les IEN est restée bloquée dans certains tiroirs, elle annonçait le changement dans la prise en compte des frais de déplacement. Ce ne sont plus les services de l'IA 29 qui gèrent ce dossier mais ceux de l'IA 22, de nombreux collègues l'ont appris par hasard au cours du mois de septembre.

Depuis la rentrée de septembre 2009, la gestion des ordres de missions et des frais de déplacement est totalement informatisée. Un logiciel de traitement des frais de déplacement relié à un logiciel interministériel de gestion des dépenses publiques devrait remplacer la procédure papier ; avec évidemment des ratés pour la mise en route.

Pour en savoir plus on peut aller sur le site du rectorat, page d'accueil, onglet à gauche -espace réservé- intra net académique -mail ouvert 2 ° article : formation aux logiciels ; nouvelle gestion centralisée des frais de déplacement puis lien diaporama.

Pour cette année scolaire :

Quel sera le montant alloué à chacun pour ce trimestre?

L'autorisation de circuler pour cette rentrée ?

Les nouveaux formulaires ? À remplir en ligne ?

Aucune réponse précise sur ces sujets

Le reliquat de l'année scolaire dernière ?

Aux dernières nouvelles les versements devraient commencer à tomber sur les comptes bancaires

L'IA compte sur la bonne volonté et la conscience professionnelle des uns et des autres pour qu'ils assument leurs missions au mieux, cette situation est inacceptable , et encore moins lorsque les prix des carburants flambent .

Affaire à suivre de très près donc!!!

Autre inquiétude : l'avenir des RASED

La mobilisation forte de l'année dernière a permis de sauver des postes mais pour notre département :

6 postes E récupérés et transformés en poste d'adjoint fléchés E (sur les 6, seulement 1 pourvu par un collègue spécialisé) : cherchez l'erreur !!!

7 postes E fermés sur les RASED et transférés sur 2 écoles, les autres écoles du secteur d'intervention des RASED concernés n'ont qu'à se débrouiller avec leurs élèves en difficultés, c'est vrai que maintenant il y a l'aide personnalisée !!!

1 poste G fermé

1 poste G transformé en poste E hors RASED et **1** autre transformé en poste d'adjoint fléché E

Au total, ce sont bien 16 postes de RASED qui disparaissent . La première alerte à la rentrée de septembre 2008 avait été l'absence de référence aux RASED dans le livret aux parents du CP au CM2 , cette année c'est le « Guide pratique des parents : votre enfant à l'école maternelle » qui oublie de citer les RASED . oubli loin d'être innocent , de nouvelles batailles en perspective.

Nouveau recrutement des PE

Quel avenir pour les maîtres formateurs?

Le SNUipp a organisé mercredi 14 octobre une réunion académique à l'IUFM de Rennes sur la place, le rôle et les missions des maîtres-formateurs induits par la réforme du recrutement des enseignants.

Pascal Hennique du secteur IUFM au SNU national a commencé par rappeler que dans les premiers projets du ministère, il n'était fait nulle part mention des IMF, ils n'existaient pas ! Il a fallu l'intervention du SNU pour qu'enfin le ministère accepte de mettre en place des groupes de travail sur ce sujet.

La demande du SNUIPP, lors des premiers groupes de travail a été de :

- maintenir tous les postes de IMF et PEMF
- faire évoluer les interventions dans les masters et pas seulement lors des stages de formation initiale ou différée
- clarifier les choses quand à l'avenir du CAFIPEMF

Le dernier groupe de travail s'est réuni le 21 septembre 2009 et a réclamé la parution d'un décret qui modifierait la circulaire de 95 et qui porterait sur :

- le rôle et les missions des IMF et des MAT et aussi des CPC
- les temps de service
- l'avenir du cafipemf

Le débat entre les IMF présents a mis en lumière un certain nombre de questions qui n'ont à ce jour pas de réponses :

- De qui vont dépendre les IMF, de l'UBO ou de l'IA ?
- Quel master sera « fabriqué » ? un master recherche ou un master pro ?
- Les stages rémunérés des PE1 (proposés aux seuls redoublants dans le 56 !) devront ils être validés par les IMF ? La validation de ces stages conditionnera t'elle le passage en M2 ?
- Les M2 ayant eu le concours seront en charge de classe dès la rentrée qui suit la fin de leurs études universitaires mais ils ne seront pas fonctionnaires, ils ne seront que stagiaires, comment s'intègrent t'ils dans un mouvement des enseignants ? Ce mouvement peut-il demeurer départemental ?
- Quid de la formation continue pour l'ensemble de la profession ?

Le ministère a promis que tout serait arrêté en décembre 2009. Plutôt que d'attendre de se voir imposer une décision inique et dénuée de bon sens, nous avons une carte à jouer en nous faisant force de propositions. Conforté dans cette idée par l'intervention d'un collègue du SNESsup qui nous a expliqué que l'université ne savait pas intégrer la pluridisciplinarité propre à notre métier dans un cursus de master, Le SNUIPP organisera très prochainement des réunions des IMF dans chaque département afin de rédiger une plateforme commune de revendications qui sera soumise au directeur de l'IUFM.

Venez nombreux à ces réunions, vos idées et réflexions sont nécessaires à toute la profession.

Maternelle:

On continue l'action

Pensez à faire signer et à rapporter les cartes pétition à la section départementale du SNU29, 113 rte de Pont l'Abbé, Quimper. S'il vous manque des cartes ou des affiches contactez-nous, nous vous en fournirons d'autres.

Le bilan de cette campagne de signatures sera fait le **samedi 28 novembre à Pontivy** dans le cadre d'un colloque académique organisé par le collectif "maternelles en danger". Si vous souhaitez participer à ce colloque contactez-nous!

Sylvie Chevillard, du groupe ESCOL (Université Paris VIII) et du GFEN animera cette conférence.

Tous, enseignants, parents, élus, citoyens, sont invités à y participer.

Vous trouverez tous les renseignements complémentaires sur le site du SNUipp.